Les congés de formation

Ils peuvent vous permettre de vous former pour votre nouveau projet professionnel.

- -pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, consulter la circulaire annuelle : cliquer ici.

- -pour les personnels administratifs, technique, sociaux, de santé et de recherche et formation : cliquer ici. (intranet, accès réservé)